



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

*Association de Parents des personnes
handicapées mentales et de leurs amis du
Bocage Virois et de la Suisse Normande*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis
du Bocage Virois et de la Suisse Normande
17 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE
Ce rapport contient 16 pages
Référence : TC-192-095



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande

Siège social : 17 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville-Saint-Clair, le 21 juin 2019

KPMG Audit Normandie



Thierry Champion
Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	Année N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	27 840	21 182	6 658	12 226
Concessions, brevets	74 872	66 328	8 545	16 254
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	986 041	527 813	458 227	491 049
Constructions	12 404 026	10 124 830	2 279 196	2 416 006
Install. techn., mat. & outill.	2 863 859	2 401 867	461 992	441 470
Autres	4 361 483	3 430 694	930 789	1 046 441
Immobilisations en cours	187 013		187 013	148 452
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés	56 402		56 402	7 366
Prêts	284 902		284 902	256 773
Autres	18 168		18 168	18 168
TOTAL I	21 264 606	16 572 714	4 691 892	4 854 204
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières premières	119 989		119 989	166 032
Autres approvisionnements	27 092		27 092	25 751
Stocks produits finis	92 498	2 206	90 292	78 627
En cours de production			0	
			0	0
Avances et acomptes sur commandes	1 112		1 112	12 801
Redevables et comptes rattachés	2 309 921		2 309 921	2 590 708
Autres créances	379 001		379 001	417 787
			0	0
Valeurs mobilières de placement	1 043 202	7 059	1 036 142	1 140 023
Disponibilités	4 146 887		4 146 887	3 027 306
			0	0
Charges constatées d'avance	28 609		28 609	25 141
TOTAL II	8 148 311	9 265	8 139 046	7 484 177
TOTAL GENERAL	29 412 917	16 581 980	12 830 937	12 338 381

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 454 339	3 415 531
Fonds associatifs avec droit de reprise		20 811
Subventions d'investissement (renouvelables)	311 357	311 357
Excédent affectés à l'investissement	4 576 365	3 973 751
Réserve de compensation	254 573	175 443
Réserve de trésorerie	407 060	407 060
Autres réserves	360 938	657 840
Différentiel Provision Congés Payés & RTT	-822 961	-783 962
Report à nouveau (1)	-235 618	-343 330
Dépenses refusées par autorité de tarification	-997 537	-997 405
Résultat de l'exercice (2)	50 985	546 539
Subventions d'investissement (non renouvelables)	213 183	220 186
Provisions réglementées	496 461	63 215
TOTAL I	8 069 145	7 667 037
Provisions pour risques et charges	118 308	150 100
TOTAL II	118 308	150 100
Fonds dédiés	403 085	225 267
TOTAL III	403 085	225 267
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	1 294 468	1 544 631
Emprunts et dettes financières diverses	92	96
Avances et acomptes reçus sur com. en cours		2 033
Redevables créditeurs	2 746	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 061	519 133
Dettes fiscales et sociales	1 805 022	1 566 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattach.	54 235	103 878
Autres dettes	528 014	544 107
Produits constatés d'avance	20 761	15 928
TOTAL IV	4 240 399	4 295 977
TOTAL GENERAL	12 830 937	12 338 381
(1) dont résultat sous contrôle tiers financeurs	358 307	287 037
(2) dont compte 12 reprise N-2	41 093	-44 214

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	12 781	19 403
Variation de stock		
Achat matières premières	439 868	532 272
Variation de stock	46 043	-47 236
Autres achats et charges externes	3 449 483	3 229 491
Impôts, taxes et versements assimilés	570 694	568 498
Salaires et traitements	9 551 910	9 404 787
Charges sociales	3 719 983	3 695 646
Dotations aux amortissements	762 356	758 285
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		25 000
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (dont cotisations)	23 166	11 832
TOTAL I	18 576 285	18 197 979
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	7 059	4 249
Intérêts et charges assimilées	26 473	30 675
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemnt		
TOTAL III	33 532	34 924
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	77 454	31 046
Sur opérations en capital	1 644	6
Dotations aux amortissements et aux provisions	433 684	24 940
Engagement à réaliser sur subvention	231 646	225 267
Impôts sur ls sociétés	125	4 997
TOTAL IV	744 553	286 256
Dotation aux fonds dédiés		
TOTAL DES CHARGES	19 354 370	18 519 158
Solde créditeur = Excédent ou débiteur=déficit	9 891	590 753
TOTAL GENERAL	19 364 262	19 109 912
Résultat de gestion	9 891	590 753
Reprise N-2	41 093	-44 214
Résultat de l'exercice	50 985	546 539

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	19 297	21 710
Production vendue	1 624 717	1 572 224
Prestations de service	688 150	1 007 370
sous-total A Montant net des produits d'exploitation	2 332 163	2 601 304
Production stockée	11 665	-7 087
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	13 049 707	12 648 622
Subventions d'exploitation	4 276	2 866
Reprise sur amort.prov., transferts charges	32 229	2 172
Collectes		
Cotisations	11 676	10 708
Remboursements salaires OHP	3 249 820	3 144 142
Autres produits	529 352	588 386
sous-total B	16 888 724	16 389 809
TOTAL I	19 220 888	18 991 113
Quote-part de résultat sur opérat. communes	0	0
TOTAL II	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	11 340	22 038
Reprises sur provisions et transferts charges	4 249	5 189
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	15 589	27 227
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	11 881	19 502
Sur opérations en capital	61 458	72 063
Reprises sur provisions et transferts charges	438	6
Reprise sur fonds dédiés	54 008	
TOTAL IV	127 785	91 571
Reprise sur fonds dédiés		
TOTAL DES PRODUITS	19 364 262	19 109 912
TOTAL GENERAL	19 364 262	19 109 912

ANNEXE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - REGLES ET METHODES

Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation :

Un changement de méthode comptable a été mis en place sur l'exercice 2018 pour la compabilisation des jours CET. Dorénavant, les jours sont comptabilisés lors de leur valorisation au 31 décembre N et non plus à la date du paiement de l'externalisation.

Les immobilisations

Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et aux dispositions du décret du 30 septembre 2005.

Les immobilisations acquises antérieurement à 2007 sont amorties selon les plans d'amortissements initiaux (l'impact d'un retraitement des actifs par composants n'étant pas significatif).

Pour les investissements réalisés depuis 2007, le plan d'amortissement est établi sur la base de l'application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06.

Les retraitements

Les comptes administratifs des établissements et de l'association ont été retraités, conformément à la réglementation comptable. Les opérations non conformes au Plan Comptable sont neutralisées.

L'impact des retraitements sur les comptes de 2018 porte notamment sur :

- Les provisions pour risques et charges (destinées à couvrir les risques salariaux en cours)
- La provision pour congés payés et jours RTT
- La neutralisation d'opérations internes

Les retraitements ont, entre autres, un impact sur :

- le résultat de l'exercice : + 245 049 €
- la réserve de retraitement : + 360 938€

2 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

2-1 Actif immobilisé

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	101 611	20 284 826	282 307	20 668 745
Régularisation				0
Augmentation	1 101	484 861	77 165	563 127
Diminution		154 278		154 278
Situation 31.12.2018	102 712	20 615 409	359 472	21 077 593
II - AMORTISSEMENTS	73 132	15 889 861		15 962 993
Régularisation				0
Augmentation	14 378	747 978		762 356
Diminution		152 634		152 634
Situation 31.12.2018	87 510	16 485 204		16 572 714
III - Immobilisation en cours		148 452		148 452
Augmentation		40 350		40 350
Transfert				0
Diminution		1 790		1 790
Situation 31.12.2018		187 013		187 013
IV - VALEUR NETTE (I+II-III)	15 202	4 317 217	359 472	4 691 892

les acquisitions de l'exercice :

Etablissement	Montant	Nature
ESAT Le Bellaie	4 072	Laveuse
	3 801	Voirie
	3 844	Travaux bassin pour arrosage
	5 439	Aménagement local linge
	2 344	Alimentaion électrique
	8 750	Motorisation portes sectionnelles
	21 775	Chariot élévateur
	4 900	Gerbeur
ESAT Les Tilleuls	4 509	Alimentation eau cuisine
	24 648	Bloc sanitaires
	7 729	Changement porte d'entrée & fenêtres
	32 500	Matériel de cuisine
	4 312	Sièges ergonomiques
	6 508	Armoire électrique
	12 097	Séchoirs
	3 872	Piqueuse
ESAT Le Grand Pré	5 450	Changement hayon du Scania
	2 195	Réfection peinture
	6 000	Travaux stock atelier
	2 113	Nettoyeur eau chaude
MAS	5 000	Centrale de collage
	30 000	Réfection toiture
FOA	19 533	Mise aux normes de l'ascenseur
	8 432	Installation sanitaires
	6 910	Lave linge
	7 430	Tondeuse autoportée
Siège	2 952	Photocopieur
	3 300	Climatisation local informatique
IME du Bocage	28 322	Réfection toiture
	5 999	Quad
	3 748	Acquisition taxe d'apprentissage
	28 628	Changement de fenêtres

Foyer des Basses landes	3 231	Cellule de refroidissement
L'ensemble des autres acquisitions	1 101	Acquisitions de logiciels
	23 006	Installations & agencements
	3 378	Equipements ménagers
	12 552	Equipements médical
	12 937	Matériel Industriel
	2 014	Matériel pour la pénibilité au travail
	66 567	4 Véhicules
	24 119	Matériel de bureau & Informatique
	19 944	Mobiliers

les principales cessions de l'exercice :

Etablissement	Valeur d'origine	Nature
Foyer Bourg Lopin	1 136	Débrousailluse & tondeuse
Foyer des Basses landes	1 165	Nettoyeur Vapor net
AIT	1 470	Tondeuse
ESAT Les Tilleuls	11 593	Matériel de cuisine
	22 147	Renault KOLEOS
	51 897	Matériel industriel
ESAT Le Grand Pré	8 000	Transfet véhicule Dacia
	609	Motoculteur
MAS	20 400	Minibus Renault
FOA	2 336	Lave linge
	1 818	Cellule de refroidissement
	1 242	Moplen
	1 656	Chariot multi usages
	6 446	Mobilier divers
	5 626	Linge
	1 165	Nettoyeur Vapor net
ESAT Le Bellaie	4 294	Photocopieur
	9 000	Chariot élévateur
IME du Bocage	762	J5 Renault
	1 517	Matériel divers

les immobilisations en cours concernent :

- des honoraires liés au projet FAM pour 52 923 €
- des honoraires liés au projet de restructuration du foyer Bourg Lopin pour 21 725 €
- des honoraires liés au projet de restructuration du foyer des basses Landes pour 15 781 €
- des honoraires liés au projet de restructuration de la MAS pour 61 939 €
- logiciel "cubes décisionnels" sur le siège pour 31 164 €
- honoraires liés au projet Blanchisserie pour 3 480 €

Amortissements :

Ils sont calculés sur le mode linéaire suivant les durées d'utilisation :

- Logiciels : 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Installations générales : 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

2-2 Les Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures ont été évalués selon la méthode FIFO
Les stocks de produits finis et les encours sont évalués à leur coût de revient

2-3 Les créances

ETAT DES CREANCES	Total	-1 an	+ 1 an
Créances immobilisées			
Créances redevables et comptes rattachés	2 309 921	2 309 921	
Autres créances	379 001	379 001	
Charges constatées d'avance	28 609	28 609	
TOTAL	2 717 531	2 717 531	

2-4 La Trésorerie

• Valeur mobilière de placement

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été constituée au 31/12/2018 pour 7 059 Euros.

La plus value latente sur les valeurs mobilières de placement représente 2 910 Euros au 31/12/2018.

• Banque

Le solde net des comptes bancaires est présenté à l'actif du bilan.

2-5 Les fonds propres

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/2017	Augmenta tions	Diminutions	Bilan 31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 415 531	38 808		3 454 339
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 811		20 811	0
Subventions d'invest (renouvelables)	311 357			311 357
Excédent affectés à l'investissement	3 973 751	602 613		4 576 365
Réserve de compensation	175 443	93 032	13 902	254 573
Réserve de trésorerie	407 060			407 060
Autres réserves	657 840	54 777	351 679	360 938
Report à nouveau	-630 367	274 529	238 087	-593 925
Dépenses refusées par autorité de tarification	-997 405	-132		-997 537
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	287 037	71 270		358 307
Différentiel Provision Congés Payés	-783 962	-38 999		-822 961
Résultat de l'exercice	546 539	287 009	782 564	50 984,80
Subventions d'invest (non renouvelables)	220 186	42 114	49 117	213 183
Provisions réglementées	63 215	433 684	438	496 461
TOTAL	7 667 037	1 858 706	1 456 597	8 069 145

Les régularisations par les financeurs et l'affectation des résultats 2016 sont comptabilisées dans les comptes annuels 2018. En revanche, les résultats de 2017 de tous les établissements sont en report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs au 31/12/2018.

2-6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des investissements concernés.

	A Nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
I - SUBVENTIONS	707 895	36 232		744 127
dont taxe d'apprentissage	190 487	16 192		206 679
II - AMORTISSEMENTS	487 710	43 234		530 944
dont taxe d'apprentissage	180 161	11 299		191 460
TOTAL I-II	220 186	-7 002	0	213 183

2-7 Etat des provisions et fonds dédiés

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	63 215	433 684	438	496 461
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	150 100		31 792	118 308
III - FONDS DEDES	225 267	231 826	54 008	403 085
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 206			2 206
Créances				0
Valeurs mobilières	4 249	7 059	4 249	7 059
V - AUTRES PROVISIONS				0
TOTAL I+II+III+IV+V	445 038	672 570	90 488	1 027 120
dont DOTATIONS	- d'exploitations	0	0	
ET	- financières	7 059	4 249	
REPRISES	- exceptionnelles	665 510	86 238	

2-8 Dettes

ETAT DES DETTES	Total	- 1 an	entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières (1)	1 294 560	277 957	741 167	275 436
Dettes fournisseurs (et immob)	588 184	588 184		
Dettes fiscales et sociales	1 805 022	1 805 022		
Autres dettes	528 014	528 014		
Produits constatés d'avance	20 761	20 761		
TOTAL	4 236 541	3 219 938	741 167	275 436
Emprunts en cours d'exercice	Souscrits Remboursé	35 000 284 632		

(1) dont nouveaux emprunts

Etablissement	Montant	Objet
ESAT Roullours	35 000	Standard téléphonique & matériels divers
	35 000	

3 - LE COMPTE DE RESULTAT

Etablissements	Résultats de gestion		Reprise N-2	Résultat global de l'exercice
	Sous contrôle	Propre		
Association		-87 377		-87 377
Siège administratif	-28 497		8 871	-19 626
ESAT Grand Pré-Fonctionnement	-16 628			-16 628
ESAT Grand Pré-Exploitation		5 057		5 057
ESAT Les Tilleuls-Fonction	-18 325			-18 325
ESAT Les Tilleuls-Exploitation		-85 938		-85 938
SAESAT Les Tilleuls	-6 670			-6 670
ESAT Le Bellaie-Fonction.	39		-5 226	-5 187
ESAT Le Bellaie-Exploitation		104 072		104 072
FOA Horizon	16 107		-13 175	2 932
SAVS	-4 593		1 887	-2 706
AIT	-4 094		2 000	-2 094
Foyer Bourg Lopin	-1 362			-1 362
SAIS Bourg Lopin	-4 392		3 212	-1 180
Foyer des Basses Landes	3 728			3 728
SAIS des Basses Landes	-20 787			-20 787
IME du Bocage	-108 048		43 245	-64 803
SESSAD	10 786		9 304	20 089
MAS Les Hauts Vents	14 913		-9 024	5 889
Atelier Protégé		-5 529		-5 529
Coop FIT		118		118
Coop FOA		368		368
Coop IME		1 895		1 895
TOTAL	-167 822	-67 335	41 093	-194 063
Retraitement compte 68				214 124
Retraitement compte 77				-867
Retraitement compte 78				31 792
Résultat après retraitement				50 985

Résultats avant retraitement:

Résultat de gestion propre : - 67 335 €

Résultat de gestion sous contrôle : - 126 728 €

dont provision pour congés payés à hauteur de 819 274 Euros. Nous avons comptabilisé la provision congés payés pour l'ensemble des salariés sur chaque établissements et services dans les comptes administratifs.

Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Les règles budgétaires du secteur médico-social intègrent la reprise de résultat N-2 au titre des budgets N. En conséquence, les produits de tarification sont augmentés ou diminués en proportion. Afin de présenter un résultat économique, il vous est indiqué en bas du compte de résultat l'incidence de ces reprises pour 2018 soit un excédent de + 41 093 Euros.

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs peuvent être amenés à être modifiés par les autorités de tarification et de contrôle.

En cas de charges refusées par les financeurs, le résultat non retenu est laissé au passif du bilan au compte 114100 "dépenses refusées par les autorités de tarification".

Le résultat financier : cf le 2-4

Le résultat exceptionnel

Il comprend notamment :

- les charges liées aux ruptures conventionnelles,
- les plus values réalisées sur les immobilisations cédées en 2018,
- la reprise sur fonds dédiés,
- les quotes-parts des subventions d'investissements.

4 - LES ENGAGEMENTS

• Engagements retraite

A la date de la clôture de l'exercice, le montant des engagements retraite s'élève à 1 655 328 € (non comptabilisé dans les comptes annuels). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul est de 1,80 % et le taux de charges sociales est de 47%. Ils sont couverts par externalisation à hauteur de 11 345,30 €uros (Fonds collectif - CMAV du groupe MALAKOFF MEDERIC).

• Compte Epargne Temps : CET

Au titre de la provision CET des salariés cadres, un portefeuille de titre a été souscrit auprès du crédit agricole pour la somme de 49 036 €uros au 31 décembre 2018.

• Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires : CITS

Le CITS est comptabilisé en fonds dédiés. Il sera utilisé de la manière suivantes :

- à l'amélioration du système d'informations,
- à l'acquisition du logiciel du "dossier unique de l'utilisateur" : AXAPA,
- à la prime aux bas salaires.

• Engagement avec l'Association "Le Bellaie Service"

Conformément à la convention d'apports signée le 28 février 2007,
- le solde de l'apport de 100 000 € a été versé le 31/03/2010. La convention prévoit le retour des apports à l'APAEI de Vire (capitaux et matériels existants) en cas de dissolution de l'Association "Bellaie Service".

- l'Association "APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande" a également conclu avec l'Association LBS, en 2007, une convention de commodat au terme de laquelle des locaux composés d'un atelier de recyclage, d'un hangar de stockage et d'un atelier espace verts sont mis à disposition de l'association LBS pour une durée de 6 ans renouvelable.

• Garanties sur emprunts

<i>Etablissement</i>	Montant Initial	Objet	Nature de la garantie	Solde au 31/12/2018
<i>Siège</i>	122 000	Construction Local Siège	Caution ville de Vire 100 %	33 252
<i>ESAT Les Tilleuls</i>	300 000	Construction Bâtiment	Caution ville de Condé sur Noireau 100 %	92 598
<i>ESAT Le Grand Pré</i>	400 000	Construction Bâtiment	Caution ville de Vire 50 % caution BFCC 50 %	203 536

5 - L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen ressort à 508,95 E.T.P. (équivalent temps plein) travailleurs handicapés inclus.

6 - LA REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Information sur la rémunération des plus hauts cadres dirigeants de l'association en application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Il n'y a pas de rémunérations et avantages en nature pour les trois plus hauts cadres dirigeants (membres du Conseil d'Administration) de l'association au titre de l'exercice 2018.



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

*Association de Parents des personnes
handicapées mentales et de leurs amis du
Bocage Virois et de la Suisse Normande*
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis
du Bocage Virois et de la Suisse Normande
17 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE
Ce rapport contient 3 pages
Référence : TC-192-096



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande

Siège social : 17 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Les rémunérations brutes annuelles versées et visées aux articles L.313-25 et R. 314-50 du Code de l'action sociale et des familles pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

Prénom	Nom	Fonction	Montant
Luc	REMONDIERE	Directeur Foyer Bourg Lopin, Foyer Basses Landes, FIT, FOA et SAVS	57 163 €
Stéphane	MORU	Directeur MAS, IME et SESSAD	57 970 €
Eric	SANSON	Directeur ESAT Le Bellaie	59 306 €
Carine	LEGRAND	Directrice ESAT Le Grand Pré et ESAT les tilleuls	47 060 €
TOTAL			215 689 €

2/ Convention de prestations avec l'Association Le Bellaie

- **Personne intéressée** : Monsieur Salliot – Président de l'Association
- **Nature et Objet** : Convention de prestations entre votre Association et l'Association Le Bellaie
- **Modalités** : au titre de l'exercice 2018, le montant des dépenses facturées par l'Association Le Bellaie et comptabilisées en charges s'élève à : 45 128,95 euros répartis entre :
 - Charges de personnel extérieur (cuisinier) pour un montant total de 29 749,17 € HT ;
 - Charges d'entretien d'espaces verts et de bâtiments pour 10 355,45 € HT ;
 - Charges diverses (achats de matières premières, énergie, sous-traitance, entretien...) pour un montant de 5 024,53 € HT.

Hérouville-Saint-Clair, le 21 juin 2019

KPMG Audit Normandie

Thierry Champion
Associé